



Rapport annuel

2019-2020

Table de gestion intégrée
des ressources et du territoire
(TGIRT)

Chaudière-Appalaches

Rédaction et mise en page

Mme Amélie Denoncourt, ing. f.
Coordonnatrice de la TGIRT Chaudière-Appalaches
MRC de Montmagny

Révision du contenu

M. Jason Lamontagne, ing. f.
Membre du comité de coordination de la TGIRT Chaudière-Appalaches
Unité de gestion Beauce-Appalaches, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Thomas Faguy-Bernier, ing. f.
Membre du comité de coordination de la TGIRT Chaudière-Appalaches
Direction de la gestion des forêts Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Approbation du rapport

Approbation du rapport par la TGIRT le 10 septembre 2020

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. COORDINATION DE LA TGIRT	2
2.1 ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES.....	2
2.2 RENCONTRES DE LA TGIRT	2
2.2.1 Dates et lieux des rencontres.....	2
2.2.2 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT	2
2.2.3 Taux de participation des délégués	3
2.2.4 Points saillants des rencontres de la TGIRT	3
3. ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET DOCUMENTATION DES ENJEUX	7
3.1 COMITÉS DE TRAVAIL DE LA TGIRT.....	7
3.2 ÉQUIPES DE TRAVAIL	8
3.3 PROJETS D’ACQUISITION DE CONNAISSANCES.....	9
3.3.1 Projet de validation de l’hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (projet 2018-2019)	10
3.3.2 Projet sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches (projet 2018-2019)	11
3.3.3 Visite terrain dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (projet 2018-2019).....	13
3.3.4 Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d’aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage (projet 2019-2020).....	14
3.3.5 Projet d’acquisition de connaissances sur l’état des traverses de cours d’eau en forêt publique, sur le territoire de l’OBV de la Côte-du-Sud, de l’OBV du fleuve St-Jean et du Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (projet 2019-2020)	15
4. BUDGET ET DÉPENSES	16
5. DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS.....	17
6. CONCLUSION	19
7. ACRONYMES ET GLOSSAIRE	20
8. RÉFÉRENCES UTILES.....	22
ANNEXE – LISTE DES DÉLÉGUÉS ET PERSONNES-RESSOURCES AYANT SIÉGÉ À LA TGIRT EN 2019-2020	23

Liste des tableaux

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2019-2020	2
Tableau 2 – Taux de participation des délégués en 2019-2020	3
Tableau 3 – Décisions prises en 2019-2020	4
Tableau 4 – Équipes de travail et dossiers en cours en 2019-2020.....	8
Tableau 5 – Dépenses pour la coordination de la TGIRT de façon globale en 2019-2020	16

1. Introduction

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, ou TGIRT, est l'un des outils privilégiés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) forestier public. La TGIRT de Chaudière-Appalaches permet de réunir un grand nombre d'acteurs et de gestionnaires du milieu concernés par l'aménagement forestier, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour les unités d'aménagement 035-71 (secteur Beauce-Appalaches) et 034-51 (secteur Lotbinière). La TGIRT a pour mandat de proposer au MFFP un ensemble d'enjeux et de solutions sous forme de recommandations, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Le fonctionnement de la TGIRT en 2019-2020 est assuré financièrement par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), programme mis en place par le MFFP. La coordination de la TGIRT est co-assurée par le MFFP et la MRC désignée en Chaudière-Appalaches dans le cadre du PADF, soit la MRC de Montmagny.

Trois grandes activités en lien avec la GIRT sont admissibles dans le cadre du PADF : la coordination de la TGIRT, l'acquisition de connaissances et la documentation des enjeux, ainsi que les consultations publiques sur les PAFI. Comme ces dernières font l'objet d'un rapport à elles-seules, le lecteur du rapport actuel sera référé aux dits rapports lorsque des consultations publiques ont lieu dans l'année. Il n'y a toutefois pas eu de consultations publiques en 2019-2020.

Le présent rapport s'adresse aux partenaires de la TGIRT des différents groupes d'intérêt, aux MRC de la région qui ont un droit de parole sur l'utilisation des fonds du PADF, à la direction générale du secteur central (DGSC) du MFFP ainsi qu'à toute autre personne ou organisation qui est intéressée à connaître le bilan des travaux de la TGIRT en Chaudière-Appalaches.

Trois principaux objectifs sont visés par la production et la diffusion de ce rapport. Dans un premier temps, le rapport vise à favoriser la reddition de compte auprès des partenaires de la TGIRT, des MRC de la région participant au PADF et de la DGSC du MFFP. Dans un deuxième temps, ce rapport se veut une référence au sujet des décisions et des actions prises par la TGIRT ; il s'agit en quelque sorte de la mémoire de la TGIRT. Finalement, le présent rapport se veut être un document diagnostic afin d'améliorer le fonctionnement de la TGIRT.

En annexe, vous trouverez la liste des délégués et des personnes ressources ayant siégé à la TGIRT en 2019-2020.

2. Coordination de la TGIRT

2.1 Assemblée des partenaires

L'Assemblée des partenaires, qui a lieu habituellement une fois par an, est l'équivalent de l'assemblée générale annuelle de la TGIRT. L'ensemble des partenaires qui sont représentés à la TGIRT sont alors invités à cette rencontre où le bilan annuel des activités de la TGIRT est présenté, et où des élections ont lieu afin de combler des sièges devenus vacants.

Il n'y a pas eu d'Assemblée des partenaires en 2019-2020.

2.2 Rencontres de la TGIRT

2.2.1 Dates et lieux des rencontres

Quatre rencontres de la TGIRT ont eu lieu en 2019-2020. L'une d'entre elles a été faite sous forme de visite terrain. Le tableau 1 ci-dessous présente les dates des rencontres ainsi que les lieux de ces rencontres.

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2019-2020

Date de la rencontre	Lieu de la rencontre	Notes
13 juin 2019	Seigneurie de Lotbinière	Visite terrain
12 septembre 2019	Resto-Pub Ryna, Lévis	
4 décembre 2019	Resto-Pub Ryna, Lévis	
13 février 2020	Resto-Pub Ryna, Lévis	

2.2.2 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT

Six grands objectifs ont été atteints dans le cadre des rencontres et des travaux de la TGIRT en 2019-2020 :

- 1) Faire connaître les préoccupations des différents groupes d'intérêt ;
- 2) Faire progresser les dossiers en lien avec les préoccupations des différents groupes d'intérêt dans le but de développer des recommandations à déposer au MFFP ;
- 3) Faire le suivi des projets d'acquisition de connaissances (PAC) et partager les résultats obtenus ;
- 4) Faire état de la situation pour différents dossiers : bilan des plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT), projets en cours au MFFP, questions en lien avec le maintien de la certification forestière, etc. ;
- 5) Présenter la Programmation annuelle des interventions forestières (PRAN) ;
- 6) Améliorer et optimiser le fonctionnement de la GIRT en Chaudière-Appalaches.

La visite terrain avait quant à elle des objectifs plus particuliers. De plus amples informations sont disponibles à la section 3.3.3 puisque la visite terrain faisait partie des PAC réalisés en 2019-2020.

2.2.3 Taux de participation des délégués

Le tableau 2 ci-dessous présente le taux de participation des délégués par groupe d'intérêt pour l'ensemble de l'année 2019-2020.

Tableau 2 – Taux de participation des délégués en 2019-2020

Groupe d'intérêt	Nombre de sièges	Taux de participation pour les 4 rencontres	Notes
Exploitation et industrie forestière	3 sièges	42 %	
Certification forestière	1 siège	75 %	
Territoire	3 sièges	83 %	
Faune	4 sièges	70 %	1 siège vacant pour l'entièreté de 2019-2020, 1 deuxième siège vacant pour deux rencontres, non comptabilisés dans le calcul du taux de participation
Parc	1 siège	75 %	
Environnement	1 siège	100 %	
Eau	1 siège	100 %	
Acériculture	3 sièges	67 %	
Agriculture	1 siège		1 siège vacant pour l'entièreté de 2019-2020, non comptabilisé dans le calcul du taux de participation
Total	18 sièges	71 %	

2.2.4 Points saillants des rencontres de la TGIRT

▪ Décisions

Outre les décisions d'ordre administratif (ex : adoption des ordres du jour, approbation des comptes rendus des rencontres, etc.), la TGIRT a pris sept décisions en 2019-2020. Ces décisions sont compilées dans le tableau 3 à la page suivante.

Notes :

- Les décisions sont numérotées ainsi : DEC + la date de la rencontre + un numéro séquentiel.
- Il a été convenu avec les membres de la TGIRT que les décisions importantes seraient toujours prises en deux temps, c'est-à-dire que l'objet de la décision serait présenté dans un premier temps et que la décision se prendrait à un autre moment. Considérant que le délai entre deux rencontres de la TGIRT est parfois trop long pour que l'on puisse attendre à une prochaine rencontre, il peut arriver que l'objet de la décision et les informations nécessaires soient présentés lors d'une rencontre et que la décision se prenne par courriel dans les semaines suivantes, ou vice versa.

Tableau 3 – Décisions prises en 2019-2020

Numéro des décisions	Décisions	Note
DEC_2019-12-04_03	Approuver la diffusion des résultats du PAC sur l'état des peuplements éduqués et des jeunes plantations d'environ 30 ans.	
DEC_2019-12-04_04	Approuver la diffusion des 7 rapports du PAC sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches.	
DEC_2019-12-04_05	<p>La TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît que la qualité de l'habitat aquatique est un enjeu d'importance dans la région.</p> <p>Il est largement reconnu que les routes, les traverses de cours d'eau et les perturbations physiques qui y sont associées sont la principale cause de l'érosion dans les forêts aménagées. Comme l'érosion peut entraîner l'apport de sédiments dans les cours d'eau et ainsi causer une certaine dégradation de l'habitat aquatique, la TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît également que la bonne gestion du réseau routier, incluant les traverses de cours d'eau, est d'une grande importance pour le maintien de la qualité de l'habitat aquatique.</p>	<p>Décision prise après la rencontre, suite à une consultation des membres par courriel du 20 décembre 2019 au 15 janvier 2020.</p>
DEC_2020-02-13_03	<p>Suite aux présentations des propositions de PAC 2019-2020, en tenant compte des commentaires et suggestions des membres de la TGIRT, le comité de coordination a pris la décision de retenir les PAC suivants et d'accorder le financement indiqué ci-dessous aux conditions transmises aux mandataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PAC-4000-2019-01 : Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage (10 000 \$ du PADF) - PAC-4000-2019-02 : Projet d'acquisition de connaissances sur l'état des traverses de cours d'eau en forêt publique, sur le territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud, de l'OBV du Fleuve St-Jean et du Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (10 000 \$ du PADF) 	<p>Décision prise par le comité de coordination en avril et en juin 2020, suite au peaufinage des propositions de projet par les mandataires</p>

Numéro des décisions	Décisions	Note
DEC_2020-02-13_04	À la demande des membres acériculteurs, il est décidé qu'un sous-comité acéricole serait créé afin de travailler sur les enjeux propres aux acériculteurs.	
DEC_2020-02-13_05	Il est également décidé de demander au MFFP qu'un représentant ministériel siège à ce sous-comité acéricole. Les objectifs de chaque rencontre pourront être transmis à l'avance au MFFP afin que le représentant ministériel envoyé soit en mesure de répondre aux besoins des membres du sous-comité.	
DEC_2020-02-13_06	Les membres de la TGIRT conviennent que le chemin identifié par Gestion Forap inc. peut être fermé de façon permanente une fois les opérations forestières terminées.	Décision prise après la rencontre, suite à une consultation des membres par courriel du 20 février au 6 mars 2020.

▪ ***Demandes de suivi***

Les demandes de suivi découlent de décisions que les membres de la TGIRT souhaitent faire connaître plus officiellement au MFFP pour obtenir un suivi de la part du ministère.

Deux décisions prises par les membres de la TGIRT nécessitaient une attention particulière de la part du MFFP :

- DEC_2020-02-13_04 : À la demande des membres acériculteurs, il est décidé qu'un sous-comité acéricole serait créé afin de travailler sur les enjeux propres aux acériculteurs.
- DEC_2020-02-13_05 : Il est également décidé de demander au MFFP qu'un représentant ministériel siège à ce sous-comité acéricole. Les objectifs de chaque rencontre pourront être transmis à l'avance au MFFP afin que le représentant ministériel envoyé soit en mesure de répondre aux besoins des membres du sous-comité.

Le MFFP a répondu à ces demandes de suivi en désignant deux ingénieurs forestiers qui pourront représenter le ministère lors de la tenue des rencontres du comité sur les enjeux acéricoles.

▪ ***Recommandations***

Les recommandations découlent de décisions que les membres de la TGIRT souhaitent faire connaître plus officiellement au MFFP dans le but d'influencer la planification forestière.

Aucune recommandation n'a été déposée au MFFP en 2019-2020.

▪ **Sujets discutés**

Voici la liste des sujets discutés lors des rencontres de la TGIRT. Les sujets ne sont pas nécessairement en ordre chronologique. Pour plus d'informations sur le résultat des discussions, il est possible de se référer au contenu des comptes rendus des rencontres.

- Calendrier de préparation des PAFIT (sujet présenté par le MFFP – Vincent Beaulieu)
- État d'avancement des PAC 2018-2019
 - o Attributs et structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches (sujet présenté par le CRECA – Martin Paulette)
 - o Validation de l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (sujet présenté par l'OBV du Chêne – Marie-Andrée Boisvert)
- État d'avancement du processus de la certification, rapport de l'audit FSC 2019 et consultation du rapport FHVC (sujets présentés par Gestion Forap – Catherine Bouchard)
- Programmation annuelle des interventions (PRAN) 2019-2020 dans l'UA 035-71 et dans l'UA 034-51 (sujet présenté par le MFFP – Jason Lamontagne)
- État d'avancement du dossier de la cartographie du potentiel acéricole par le MFFP (sujet présenté par le MFFP – Richard Labrie)
- Appui des membres de la TGIRT envers différents projets :
 - o Projet déposé par les OBV à la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) (sujet présenté par l'OBV du Chêne – Marie-Andrée Boisvert)
 - o Projet de fermeture d'un chemin planifié (sujet présenté par Gestion Forap – Catherine Bouchard)
- Siège distinct pour la Seigneurie de Lotbinière (sujet présenté par la MRC de Lotbinière – Pablo M.-Rousseau)
- Propositions de PAC 2019-2020 (présentées par le CRECA – Martin Paulette et par l'OBV de la Côte-du-Sud – François Lajoie)

▪ **Présentations et formations**

Voici la liste des présentations faites et des formations données lors des rencontres de la TGIRT. Les présentations et formations ne sont pas nécessairement en ordre chronologique. Pour plus d'informations sur le contenu de ces présentations et formations, il est possible de se référer au contenu des comptes rendus des rencontres.

- Exercice d'évaluation du potentiel acéricole d'une parcelle (lors de la visite terrain, présenté par le MFFP – Jason Lamontagne et Sylvain Lamontagne)
- Présentation des résultats du PAC sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly (Seigneurie de Lotbinière) et en Chaudière-Appalaches (PAC 2017-2018) :
 - o Volet 1 - Cartographie et analyse des milieux riverains d'intérêt dans les UA de Chaudière-Appalaches (présenté par l'OBV du Chêne – Marie-Andrée Boisvert)
 - o Volet 4a – Identification des espèces floristiques menacées, vulnérables ou peu courantes (présenté par le BEA – Audrey Lachance)
- Présentation sur les étangs vernaux, MRI et marécages arborés (présentée par le MFFP – Suzanne Lepage)

- Présentation du bilan des enjeux et des VOIC et du suivi de la stratégie d'aménagement (présentée par le MFFP – Lucie Thibodeau et Stéphane LeBel)
- Présentation des critères retenus par les acériculteurs pour définir le potentiel acéricole d'un peuplement (présentée par les acériculteurs et leur personne-ressource – Pierre-Luc Roussel)
- Présentation des mécanismes de règlement des différends pour l'harmonisation (présentée par le MFFP – Vincent Beaulieu)
- Présentation des résultats du PAC sur la validation de l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (présentée par le BEA – Audrey Lachance et William Bélanger)

▪ **Autres éléments d'ordre «administratif»**

Voici la liste des éléments d'ordre administratif abordés lors des rencontres de la TGIRT. Les éléments ne sont pas nécessairement en ordre chronologique. Ils ont tous été présentés par le(la) coordonnateur(trice) de la TGIRT. Pour plus d'informations sur le contenu de ces éléments administratifs, il est possible de se référer au contenu des comptes rendus des rencontres.

- Clarification sur la gestion de l'enveloppe budgétaire des interventions ciblées du PADF en Chaudière-Appalaches
- Approbation de la diffusion et du partage des données des PAC
- Présentation de la structure pour la prise de décisions à la TGIRT
- Proposition de fonctionnement pour le dépôt des PAC 2019-2020 et 2020-2021
- Fonctionnement du Google Drive
- Assemblée des partenaires à venir
- Rencontres individuelles avec les membres de la TGIRT

3. Acquisition de connaissances et documentation des enjeux

3.1 Comités de travail de la TGIRT

Il existe cinq comités de travail en Chaudière-Appalaches. Le but premier de ces comités est de rassembler, hors des réunions ordinaires de la TGIRT, tous les principaux intéressés d'un point donné dans le but d'échanger plus en détails sur des enjeux en particulier et de conclure avec une ou des recommandations à la TGIRT. Les comités sur les enjeux écologiques, sur la cohabitation des usages, sur la stratégie de production de bois et sur l'accès au territoire ne se sont pas rencontrés en 2019-2020. Le comité sur les enjeux acéricoles a été créé lors de la rencontre de la TGIRT du 13 février. Toutefois, les membres ne se sont pas rassemblés en 2019-2020.

La place a été surtout donnée aux équipes de travail lors de périodes réservées pendant les rencontres de la TGIRT. Les comités de travail pourraient être réunis à nouveau dans les années à venir afin de débiter une certaine forme de concertation en lien avec les résultats obtenus par les équipes de travail.

3.2 Équipes de travail

L'objectif principal recherché en favorisant le travail en petite équipe est de faire progresser des projets de plus petite envergure, pour atteindre un plus grand nombre d'objectifs, à plus court terme. L'implantation de périodes de travail dans le cadre des rencontres de la TGIRT faisait suite aux commentaires des membres selon lesquels les projets d'envergure sur un horizon de plusieurs années pouvaient amener une certaine lourdeur et démotivation à long terme, amenant du coup peu de résultats concrets pouvant se refléter dans la planification forestière. De plus, certains groupes d'intérêt, avec des préoccupations bien particulières, ne voyaient pas le moment où leurs préoccupations deviendraient prioritaires. Le travail en petite équipe vient donc palier ces problématiques.

Les équipes de travail se forment selon les intérêts et les besoins des délégués siégeant à la TGIRT. La composition des équipes de travail peut être amenée à changer plus fréquemment, puisque les équipes de travail se concentrent sur des objectifs à plus court terme. Au gré des avancements et des objectifs visés, il peut alors s'avérer pertinent pour les membres d'une équipe d'aller chercher la collaboration d'autres membres de la TGIRT.

Le tableau 4 ci-dessous présente les équipes de travail qui existaient en 2019-2020, les objectifs qu'elles poursuivaient ou les préoccupations qu'elles abordaient, ainsi que l'état d'avancement des dossiers pour chacune de ces équipes.

Tableau 4 – Équipes de travail et dossiers en cours en 2019-2020

Équipes de travail	Objectif poursuivi ou préoccupation abordée	Avancement des dossiers
Acériculteurs	Déterminer et faire reconnaître le réel potentiel acéricole	Les acériculteurs ont défini leurs propres critères afin de déterminer le potentiel acéricole des peuplements, puis ils ont développé une fiche enjeu-solution pour bien décrire l'enjeu qui les préoccupe. Ils ont demandé à ce qu'un comité de travail soit mis sur pieds afin de débiter la concertation sur les enjeux acéricoles en plus petit groupe, et pouvoir éventuellement analyser la proposition de cartographie du potentiel acéricole du MFFP à partir de leurs propres critères.
Aménagistes	Assurer une meilleure qualité de l'expérience pour la clientèle des milieux structurés	Les aménagistes (incluant le représentant des parcs régionaux) sont rendus à élaborer des ententes d'harmonisation à proposer pour chacun des milieux structurés, à développer une grille d'analyse qui devra être validée et calibrée (proposition de PAC) et à mettre sur pied un sondage d'appréciation pour la clientèle des milieux structurés. La sensibilisation de la clientèle au caractère multiressource des milieux structurés demeure dans la liste des moyens à mettre en place pour assurer une meilleure qualité de l'expérience.

Équipes de travail	Objectif poursuivi ou préoccupation abordée	Avancement des dossiers
BGA	S'assurer de la faisabilité des scénarios sylvicoles et de la rentabilité des opérations forestières	Les enjeux des BGA sont principalement discutés à la table opérationnelle avec le MFFP. Les BGA considèrent que leur présence à la TGIRT est nécessaire essentiellement pour faire connaître leurs préoccupations dans le cadre des propositions faites par les autres membres de la TGIRT. Ils jugent donc qu'il est plus efficace de se joindre à d'autres équipes lors des périodes de travail en équipe pour démarrer la concertation en amont, plutôt que de travailler de leur côté et avoir à harmoniser les différentes propositions en aval.
CRECA	Conserver les vieilles forêts sur terres publiques	Pour le CRECA, le transfert des vieux témoins en îlots de vieillissement est complété, la recherche de solutions pour protéger les vieux témoins est en cours, la compilation de données sur les vieux témoins et sur les gros arbres morts est en cours, le dossier sur les MRI est en cours, le projet du milieu pour la réserve forestière du Chêne est à suivre, et la cartographie d'un corridor de conservation dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière est à suivre (réalisé entre autres par la MRC de Lotbinière). Le CRECA travaillait une nouvelle proposition de PAC avec les intervenants fauniques pour le corridor de la rivière du Portage dans la ZEC Jaro.
Intervenants fauniques	Améliorer les connaissances sur les enjeux du corridor de la rivière du Portage	Pour améliorer les connaissances sur les enjeux du corridor de la rivière du Portage, les intervenants fauniques ont élaboré une proposition de PAC avec l'appui du CRECA et du COBARIC.
OBV	Améliorer les connaissances sur le réseau hydrographique et sur l'état des traverses de cours d'eau	L'OBV du Chêne a proposé et réalisé avec la MRC de Lotbinière et le Bureau d'écologie appliquée un PAC pour valider l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière. L'OBV de la Côte-du-Sud a proposé un nouveau PAC sur l'état des traverses de cours d'eau en forêt publique pour 2019-2020.

3.3 Projets d'acquisition de connaissances

Quatre projets d'acquisition de connaissances avaient été acceptés en 2018-2019. Le *Projet de validation de l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière* (voir section 3.3.1), le *Projet sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches* (voir section 3.3.2) et la *Visite terrain dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière* (voir section 3.3.3) sont décrits plus en détails ci-dessous. Le *Projet de validation de la cartographie des MRI de la rivière du Portage et de ses affluents et d'identification des sources d'altération sous l'angle des activités d'aménagement forestier* n'a pas eu lieu par manque de budget et d'effectifs pour l'ampleur du travail à réaliser.

Un cinquième projet d'acquisition de connaissances, portant sur l'inventaire du potentiel acéricole réel des UA 035-71 et 034-51, avait été présenté en 2018-2019. Il avait été refusé alors, puisque le MFFP travaillait sur une nouvelle proposition de potentiel acéricole à prioriser. Il avait été convenu que la proposition de PAC serait réévaluée quand le travail du MFFP serait complété, ce qui ne s'est toutefois pas produit en 2019-2020.

Finalement, deux autres projets étaient en cours d'élaboration en 2019-2020 : le *Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage* (voir section 3.3.4), ainsi que le *Projet d'acquisition de connaissances sur l'état des traverses de cours d'eau en forêt publique, sur le territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud, de l'OBV du Fleuve St-Jean et du Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est* (voir section 3.3.5). Les deux propositions de projet étaient au stade d'ébauche à la fin de l'année 2019-2020 (31 mars 2020). Les informations fournies par les mandataires étaient toutefois suffisamment étoffées pour qu'il soit envisageable de réserver une somme de 10 000 \$ pour chacun de ces projets dans le budget 2019-2020. Les deux PAC sont décrits ci-dessous selon les propositions finales et approuvées dans le courant du printemps 2020.

3.3.1 Projet de validation de l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (projet 2018-2019)

▪ **Enjeu concerné**

La problématique adressée par ce PAC était l'imprécision de la cartographie du réseau hydrographique dans l'UA 034-51, pouvant complexifier la planification de l'aménagement forestier (certains articles du RADF se traitent différemment si un cours d'eau est présent ou non, ou encore s'il est permanent ou intermittent) et pouvant nuire à la protection de la biodiversité ou des milieux riches et sensibles.

▪ **Objectif du projet**

L'objectif principal du PAC était d'améliorer la cartographie du réseau hydrographique dans l'UA 034-51 afin de permettre une meilleure gestion écosystémique des forêts, de la biodiversité et des milieux riches et sensibles.

▪ **Grandes lignes du projet**

- Élaborer un plan d'échantillonnage ;
- Réaliser une validation terrain de l'hydrographie produite à partir du LiDAR en prenant en compte les éléments de la clé de caractérisation de l'écoulement de l'eau du MFFP (provenant du RADF).

▪ **Mandataires**

L'OBV du Chêne était le mandataire responsable du projet. La MRC de Lotbinière et le Bureau d'écologie appliquée ont aussi participé activement à la réalisation de ce projet.

▪ **Résultats obtenus**

- Une geodatabase et des fichiers de forme de l'hydrographie validée sur le terrain ;
- Une carte en format pdf de l'hydrographie validée de l'UA 034-51 ;
- Un rapport de projet.

▪ **Montant en provenance du PADF utilisé pour le PAC : 6 988 \$**

3.3.2 Projet sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches (projet 2018-2019)

▪ **Enjeux concernés**

Les deux enjeux ciblés par ce PAC, et libellés selon les enjeux identifiés par le MFFP, sont :

- Le maintien ou la restauration d'une structure d'âge des forêts proche de celle de la forêt naturelle ;
- Le maintien ou la restauration de la structure d'âge et de la composition des vieilles forêts représentatives de la forêt naturelle.

▪ **Objectifs du projet**

Pour le Volet I – Acquisition de connaissances sur le gros bois vivant, moribond ou mort debout :

- Compiler les données existantes pour obtenir un premier portrait de la forêt publique exploitée de Chaudière-Appalaches en tant qu'habitat pour les espèces de vieilles forêts liées aux gros chicots, aux grosses tiges vivantes et aux arbres fauniques ;
- Utiliser ce portrait pour évaluer si le concept de « peuplements avec attributs de vieilles forêts » peut s'appliquer dans la région et identifier les éventuels points faibles de son application ;
- Documenter les enjeux de vieilles forêts dans la région ;
- Selon les résultats obtenus, proposer des modalités d'aménagement et formuler des recommandations.

Pour le Volet II – Acquisition de connaissances sur les vieilles forêts à structure complexe :

- Compiler les données des inventaires de vieilles forêts du CRECA et du CERFO pour obtenir le portrait des vieilles forêts ayant le plus d'intérêt écologique dans la région et les classer selon trois catégories : « vieilles à structure complexe », « recrue potentielle de vieilles à structure complexe », et « vieux peuplement » ;
- Utiliser ce portrait pour prioriser les peuplements à maintenir en place (avec ou sans exploitation) dans le cadre des futurs plans de restauration des vieilles forêts dans la région.

▪ **Grandes lignes du projet**

Pour le Volet I – Acquisition de connaissances sur le gros bois vivant, moribond ou mort debout :

- Traiter deux grosses bases de données et créer des liens entre elles ;
- En extraire des données directement utilisables pour améliorer l'aménagement des forêts matures par coupes partielles, en lien avec les enjeux des vieilles forêts, de la structure d'âge et du bois mort. Particulièrement des données avant et après traitement :
 - Surface terrière totale
 - Surface terrière en gros chicots (30 cm et plus au DHP)
 - Surface terrière en grosses tiges vivantes (40 cm et plus au DHP)
 - Surface terrière en grosses tiges vivantes, mais moribondes (40 cm et plus au DHP) ;
- Extraire d'autres données utiles.

Pour le Volet II – Acquisition de connaissances sur les vieilles forêts à structure complexe :

- Traiter la base de données pour en extraire les données des trois catégories de vieilles forêts.

Pour les deux volets :

- Produire un fichier de forme et sa table attributaire pour géoréférencer les données ;
- Faire des constats et tirer des conclusions ;
- Émettre des recommandations ;
- Diffuser les résultats et les recommandations dans un rapport.

▪ **Mandataire**

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) est le mandataire responsable du projet.

▪ **Résultats attendus**

Pour le Volet I – Acquisition de connaissances sur le gros bois vivant, moribond ou mort debout :

- Une base de données sur les gros chicots, les grosses tiges et les arbres fauniques en surface terrière et % de surface terrière et autres données d'intérêt, compilées en tableaux Excel ;
- Des fichiers de formes des superficies traitées d'où proviennent les données et leurs tables attributaires ;
- Des réponses aux deux questions suivantes : 1) Est-ce que certaines coupes partielles ont permis de maintenir des peuplements qui peuvent se qualifier comme vieille forêt ou comme « peuplements avec attributs de vieilles forêts » selon les normes proposées par le MFFP ? 2) Est-ce que des mesures plus restrictives auraient permis aux peuplements de conserver ces statuts tout en étant économiquement rentables ?

Pour le Volet II – Acquisition de connaissances sur les vieilles forêts à structure complexe :

- Un fichier de forme montrant la localisation des polygones selon leur classe (vieux peuplement, recrue de vieille forêt à structure complexe, ou vieille forêt à structure complexe) ;
- Pour chaque polygone, une base de données indiquant les caractéristiques compilées justifiant le classement comme vieux peuplement, recrue de vieille forêt à structure complexe, ou vieille forêt à structure complexe.

Pour les deux volets :

- Des recommandations, émises par le CRECA et soumises à la TGIRT pour approbation lors de la présentation des résultats du projet ;
- Un rapport technique et un rapport administratif ;
- Une visite terrain, s'il y a de l'intérêt.

▪ **Montant en provenance du PADF utilisé pour le PAC : 12 800 \$**

Note : Une somme de 12 800 \$ avait été engagée en 2018-2019 pour ce projet. En date du 31 mars 2020, 75 % de cette somme a été versée au mandataire. Le montant restant sera versé lors du dépôt du rapport final.

3.3.3 Visite terrain dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (projet 2018-2019)

▪ **Enjeux concernés**

Deux grands types d'enjeux ont été abordés lors de cette visite terrain :

- Les enjeux en lien avec le potentiel acéricole des érablières ;
- Les enjeux liés aux milieux humides et riverains, incluant la biodiversité.

▪ **Objectifs du projet**

La visite terrain avait pour objectifs :

- D'expliquer la démarche du MFFP pour l'évaluation du potentiel acéricole d'une érablière ;
- De visiter les sites aillant fait l'objet d'acquisition de connaissances pour documenter les enjeux liés aux milieux humides et riverains de la Seigneurie de Lotbinière ;
- De visualiser quelques éléments rares de la biodiversité dans Lotbinière.

▪ **Grandes lignes du projet**

- Exercice d'évaluation du potentiel acéricole de deux placettes dans une érablière ;
- Parcours d'un sentier pédestre pour visiter des sites en lien avec le PAC sur les milieux humides et riverains (MRI selon les mandataires, étangs vernaux, marécages arborés, etc.) ;
- Visite de vieux peuplements identifiés par le CRECA.

▪ **Mandataire**

La MRC de Montmagny, via le coordonnateur de la TGIRT en poste à l'époque, a organisé cette visite terrain en collaboration avec des professionnels du MFFP, de la MRC de Lotbinière, de l'OBV du Chêne et du CRECA ainsi qu'avec des acériculteurs.

▪ **Résultats obtenus**

7 délégués, 5 personnes ressources ainsi que 3 invités ont participé à la visite terrain le 13 juin 2019. Après évaluation de la visite terrain, il est ressorti que l'exercice d'évaluation du potentiel acéricole a été très instructif, que la visite a permis de confronter à la réalité terrain les résultats théoriques du PAC présentés en salle lors des autres rencontres de la TGIRT, et que les discussions tenues entre les participants ont permis de mieux comprendre les enjeux et les préoccupations des uns et des autres, même s'il y en qui estiment que certaines questions ou préoccupations sont restés en suspens (notamment le portrait réel de la forêt et du potentiel acéricole de la Seigneurie versus les zones de protection).

▪ **Montant en provenance du PADF utilisé pour le PAC : 1 761,94 \$**

Ce montant incluait les déplacements de certains participants ainsi que les frais de traiteur pour les boîtes à lunch fournies aux participants. Le montant a été comptabilisé dans les sommes engagées en 2018-2019, même s'il a été dépensé en 2019-2020. C'est pourquoi il n'apparaît pas à la section 4 sur le budget et les dépenses de la TGIRT.

3.3.4 Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage (projet 2019-2020)

▪ **Enjeux concernés**

En raison de la valeur écologique, de l'importance et de la complexité du bassin versant de la rivière du Portage, il est nécessaire de bien documenter les enjeux sur le territoire afin de bien cerner l'entièreté de la problématique et de pouvoir émettre des propositions de modalités d'aménagement qui permettront de restaurer l'état de ces écosystèmes ou du moins d'en limiter leur dégradation.

▪ **Objectif du projet**

Le principal objectif du projet d'acquisition de connaissances est de rassembler les données existantes et d'en colliger de nouvelles dans le but de proposer des mesures intégrées d'aménagement sur les terres publiques du corridor de la rivière du Portage.

▪ **Grandes lignes du projet**

- Rassembler les données existantes et uniformiser leur présentation ;
- Collecter de nouvelles données forestières ;
- Traiter l'information afin de faire ressortir les secteurs de haute valeur écologique et de conservation ainsi que les secteurs sensibles ou menacés pour certains habitats.

▪ **Mandataire**

La Société Beauceronne de Gestion Faunique (Zec Jaro) est le mandataire responsable du projet. D'autres partenaires participeront à ce projet, comme le COBARIC, le CRECA et Gestion Forap.

▪ **Résultats attendus**

- Un rapport spécifique à l'aménagement forestier du corridor de la rivière du Portage avec des modalités particulières visant le maintien des fonctions des écosystèmes et des habitats en terre publique ;
- Un document de connaissances, incluant une cartographie multicouches, compilant les données déjà existantes ;
- Une base de données, compilant les nouvelles données forestières prises dans certains peuplements ciblés sur le territoire public.

▪ **Budget réservé au PADF : 10 000 \$**

3.3.5 Projet d'acquisition de connaissances sur l'état des traverses de cours d'eau en forêt publique, sur le territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud, de l'OBV du fleuve St-Jean et du Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (projet 2019-2020)

▪ **Enjeux concernés**

L'enjeu principal concerné par ce PAC est la qualité de l'habitat aquatique. Comme il est largement reconnu que les routes, les traverses de cours d'eau et les perturbations physiques qui y sont associées sont la principale cause de l'érosion, du transport de nutriments et des sédiments vers les cours d'eau dans les forêts aménagées, et que l'apport de sédiments dans les cours d'eau peut causer une certaine dégradation de l'habitat aquatique, la bonne gestion du réseau routier, incluant les traverses de cours d'eau, est ciblé comme problématique importante à considérer pour le maintien de la qualité de l'habitat aquatique.

▪ **Objectif du projet**

L'objectif principal du PAC est de permettre à la TGIRT de prendre position et d'émettre des recommandations au MFFP en connaissance de cause lorsqu'il est question de la gestion de la voirie forestière et de ses impacts sur la qualité de l'habitat aquatique dans le cadre de la planification forestière.

▪ **Grandes lignes du projet**

- Faire ressortir par géomatique toutes les traverses de cours d'eau en forêt publique sur les territoires des trois OBV impliquées (OBV de la Côte-du-Sud, OBV du fleuve St-Jean et CBE) ;
- Réaliser des inventaires sur le terrain pour évaluer globalement l'état des traverses de cours d'eau à l'égard des considérations environnementales et fauniques ciblées ;
- Réaliser des validations spécifiques en période de fortes précipitations afin de visualiser le comportement des écoulements, les processus d'érosion et de transport de sédiments en association aux traverses de cours d'eau ;
- Réaliser des inventaires ichtyologiques, à vue ou par pêche électrique, au pourtour de la zone d'allopatricie en forêt publique pour actualiser les connaissances sur les espèces de poisson présentes et positionner les secteurs de fraie potentiels ;
- Caractériser chacun des cours d'eau s'écoulant sous un chemin selon la clé de caractérisation de l'écoulement de l'eau du MFFP (provenant du RADF).

▪ **Mandataire**

L'OBV de la Côte-du-Sud est le mandataire responsable du projet. L'OBV du fleuve St-Jean et le Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin Lévis-Est sont tous les deux également impliqués dans le projet.

▪ **Résultats attendus**

- Une présentation à la TGIRT sur l’impact de l’aménagement des traverses de cours d’eau sur le milieu aquatique ;
- Une présentation des résultats à la TGIRT ;
- Une carte présentant les traverses problématiques sur le territoire ;
- Une liste des problématiques les plus fréquemment observées ;
- Des recommandations préliminaires sur des actions correctives à réaliser ;
- Une priorisation des ponceaux où des correctifs devront être apportés ;
- Une base de données disponible à tous les intervenants de la TGIRT et les gestionnaires du territoire public.

▪ **Budget réservé au PADF : 10 000 \$**

4. Budget et dépenses

Le budget et la ventilation de ce budget liés à la coordination de la TGIRT a été modifié à plusieurs reprises dans le courant de l’année 2019-2020 en raison d’ajustements, de l’annulation d’un PAC, etc. Il serait donc complexe de présenter un budget officiel pour 2019-2020. En considérant les sommes résiduelles de 2018-2019 qui devaient être attribuées à la coordination de la TGIRT en 2019-2020, nous pouvons toutefois spécifier que le budget annuel 2019-2020 était de 81 262,99 \$.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réalisées en 2019-2020 dans le cadre de la coordination de la TGIRT de façon globale, c’est-à-dire incluant la coordination de la TGIRT et des projets d’acquisition de connaissances.

Tableau 5 – Dépenses pour la coordination de la TGIRT de façon globale en 2019-2020

Types de dépenses	Dépenses
Salaire et avantages sociaux pour la coordination globale de la TGIRT	52 750,40 \$ (dépenses réelles)
Frais de représentation pour la coordination globale de la TGIRT	791,06 \$ (dépenses réelles)
Frais associés à la tenue de rencontres	1 611,99 \$ (dépenses réelles)
Contrats de service pour les PAC	20 000,00 \$ (dépenses engagées)
Total	75 153,45 \$

Notes :

- Les frais (1 761,94 \$) associés à la visite terrain réalisée en juin 2019 dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière ont été comptabilisés sous forme de projet d’acquisition de connaissances en 2018-2019. Ils ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessus.
- Le montant disponible pour la coordination de la TGIRT à la fin de l’année 2019-2020 (6 109,54 \$) sera reporté en 2020-2021.

5. Discussion et recommandations

▪ **Commentaires des membres de la TGIRT**

Voici quelques commentaires recueillis de façon directe (évaluations suite à la sortie terrain, périodes de travail en équipe, discussions lors des rencontres de la TGIRT) ou indirecte (discussions informelles) auprès des membres de la TGIRT :

- Suite à l'évaluation de la visite terrain réalisée dans la Seigneurie de Lotbinière, il est ressorti que les participants avaient aimé aller sur le terrain pour mieux visualiser certains enjeux ou préoccupations qui sont discutés autour de la TGIRT. Cela avait favorisé les discussions entre les participants provenant de différents horizons ;
- Lors du retour en groupe suite à un atelier où les différentes équipes de travail ont pu faire un bilan sur l'état d'avancement de leur objectif, il est ressorti que la majorité des membres de la TGIRT appréciaient le fait d'avoir une période de travail en équipe réservée à chaque rencontre, puisqu'il est parfois difficile pour eux d'organiser des rencontres en dehors des périodes allouées lors des TGIRT ;
- Les discussions qui ont eu lieu lors de la présentation de la structure du Registre de la TGIRT (disponible sur le Drive de la TGIRT) laissaient entendre que les membres de la TGIRT jugent que c'est une bonne façon d'archiver les informations colligées dans les différents comptes rendus des rencontres. Toutefois, peu de commentaires ont été formulés sur la fonctionnalité de ce registre et du Drive en général.

▪ **Recommandations découlant des commentaires des membres de la TGIRT**

Suite aux commentaires directs ou indirects émis par les membres de la TGIRT, le comité de coordination recommande :

- De tenir une nouvelle visite terrain lorsqu'il sera possible de le faire (considérant le contexte de la COVID-19) pour explorer l'une ou plusieurs de ces thématiques (liste non exhaustive) :
 - Les résultats du PAC sur la validation de l'hydrographie dans l'UA 034-51 ;
 - Les résultats du projet de caractérisation multiresources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage ;
 - Le potentiel acéricole des peuplements forestiers ;
 - Le caractère multiresource des milieux structurés.
- Maintenir les périodes de travail en équipe dans le cadre des rencontres de la TGIRT, en avant-midi plutôt qu'en après-midi pour favoriser les discussions quand les membres sont frais et dispos.

▪ **Constats du comité de coordination**

Voici quelques constats provenant du comité de coordination au sujet du fonctionnement de la TGIRT :

- Au fil des mois, il est apparu évident que les membres de la TGIRT ne sont pas tous à l'aise avec le fonctionnement du Drive. Le fait de ne plus envoyer les documents en pièces jointes des courriels, mais de plutôt y insérer des hyperliens vers les documents disponibles sur le Drive, semble faciliter la vie de certains, alors que cela semble complexifier la tâche pour d'autres. Une courte initiation au Drive a été donnée aux membres de la TGIRT qui le souhaitaient. Toutefois, pour ceux qui n'utilisent pas régulièrement le Drive, il semble plus difficile de devenir à l'aise avec le fonctionnement de cet outil ;
- Un constat qui revient année après année est que les membres de la TGIRT n'ont pas tous le même niveau de connaissances et de compréhension des enjeux forestiers de la région, ce qui empêche parfois certains membres de prendre pleinement part aux discussions tenues lors des rencontres ;
- Un autre élément de réflexion qui subsiste depuis quelques années est qu'il n'est pas toujours facile pour certains membres de la TGIRT de transmettre l'information provenant de la TGIRT aux partenaires qu'ils représentent, ou au contraire, de prendre le pouls des partenaires qu'ils représentent pour faire connaître les préoccupations de leur groupe d'intérêt à la TGIRT ;
- En prévision des consultations publiques qui sont prévues pour l'année 2020-2021, le comité de coordination rappelle un constat qui avait été fait en 2017-2018 lors des dernières consultations publiques : il est difficile de rejoindre les gens qui pourraient être concernés par la planification forestière, autant parce que les moyens de communication employés pour faire connaître la tenue des consultations publiques (i.e. un avis dans les journaux locaux) ne ciblent qu'une faible partie de la population, autant parce qu'il n'est pas toujours évident pour les citoyens de savoir comment, quand et même si ils peuvent influencer la planification forestière.

▪ **Recommandations découlant des constats du comité de coordination**

Suite aux constats du comité de coordination, celui-ci recommande :

- D'accompagner de plus près les membres de la TGIRT qui ont plus de difficulté avec l'utilisation du Drive, en formant individuellement ces membres et en élaborant un guide qui pourrait être utilisé en cas d'oubli sur le fonctionnement de cet outil ;
- De réaliser des rencontres individuelles pour mieux connaître chacun des délégués, pour s'assurer que le processus de GIRT est bien compris et combler les lacunes s'il y a lieu, pour voir quelles sont les boucles de rétroaction en place ou à mettre en place avec les personnes ou les organisations que les délégués représentent et pour valider le niveau de satisfaction des délégués envers le processus de GIRT, ainsi que recueillir les suggestions pour améliorer ce processus ;
- D'élaborer une trousse d'outils pour les membres de la TGIRT compilant les références et sites internet pertinents ;
- De mettre en place un site internet où les informations grand public en lien avec la GIRT en Chaudière-Appalaches seraient centralisées, incluant les dates des périodes de consultation et les lieux des rencontres d'information ;
- De créer une page Facebook pour la TGIRT afin de faire circuler plus facilement l'information concernant la tenue de consultations publiques et ainsi rejoindre une autre catégorie de citoyens.

6. Conclusion

La TGIRT en Chaudière-Appalaches fonctionne bien. La collaboration et l'entente sont suffisamment bonnes entre les membres de la TGIRT afin de faire progresser les dossiers sans embûche majeure. De plus, plusieurs groupes d'intérêt sont proactifs et travaillent concrètement sur des projets qui pourront mener au dépôt de recommandations au MFFP dans le but d'influencer la planification forestière.

Le défi des prochaines années, outre de maintenir ce climat positif de collaboration, sera d'outiller les membres de la TGIRT et le grand public afin qu'ils puissent pleinement prendre part à la gestion intégrée des ressources et du territoire forestier public en Chaudière-Appalaches.

7. Acronymes et glossaire

BEA :	Bureau d'écologie appliquée
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
CBE :	Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin Lévis-Est
CRECA :	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
DGSC :	Direction générale du secteur central (direction du MFFP)
FFQ :	Fondation de la Faune du Québec
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
LiDAR :	«Light detection and ranging» ou «Laser detection and ranging» (télédétection par laser)
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBV :	Organisme de bassin versant
PAC :	Projet d'acquisition de connaissances
PADF :	Programme d'aménagement durable des forêts
PAFIT :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRAN :	Programmation annuelle des interventions forestières
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA :	Unité d'aménagement

Comité de coordination

Comité composé du coordonnateur de la TGIRT et d'un ou deux représentants du Ministère en région ainsi que de participants à la TGIRT qui en ont exprimé le désir.

Délégateur désigné

MRC à qui le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs confie la composition et le fonctionnement de la TGIRT de la région. La MRC déléguée désignée est nommée par les MRC d'une même région comme responsable de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région. Le tout est officialisé par une entente de délégation intervenue entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'avec chacune des MRC de la région participant au PADF.

Délégué

Personne nommée ou élue, parmi les représentants d'une catégorie, pour représenter les utilisateurs de sa catégorie aux rencontres de la TGIRT. Cette personne a le droit de participer directement aux décisions prises par la TGIRT. C'est pourquoi on dit qu'elle a un droit de décision.

Enjeu

Ce qui peut être gagné ou perdu du fait de l'utilisation du territoire ou de sa non-utilisation (Desmarais, 2006)

Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertées de projets d'aménagement durable.

Partenaire

Organisme nommé dans une des catégories d'utilisateurs faisant partie de la composition de la TGIRT.

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Le PAFIT contient les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse. Il est réalisé pour une période de cinq (5) ans. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. Ce plan est produit par le MFFP, en collaboration avec la TGIRT. (Tiré de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Le PAFIO contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au PAFI tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. Ce plan est produit par le MFFP en collaboration avec la TGIRT. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. (Tiré de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier)

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Programme mis en place par le MFFP afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des PAFI et afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées à l'échelle de chaque région administrative.

Représentant

Personne identifiée, par son organisme, pour le représenter au sein de la catégorie d'utilisateurs pour recevoir l'information sur les travaux de la TGIRT et pour participer à la nomination du délégué devant siéger à la TGIRT.

8. Références utiles

- **Site internet pour récupérer les comptes rendus approuvés des rencontres de la TGIRT**

<https://www.montmagny.com/programme-damenagement-durable-des-forets-padf/>

Les comptes rendus des rencontres de la TGIRT sont aussi disponible sur le Drive de la TGIRT (pour les membres de la TGIRT).

- **Liste des rapports disponibles auprès de la coordonnatrice et des mandataires ou sur le Drive de la TGIRT (pour les membres de la TGIRT)**

Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches (2017-2018), en plusieurs rapports :

- Cartographie et analyse des milieux riverains d'intérêt dans les unités d'aménagement forestier de Chaudière-Appalaches (Volet 1). Un rapport technique et un rapport méthodologique. Par la MRC de Lotbinière et l'OBV du Chêne.
- Recherche d'étangs vernaux et d'étangs permanents isolés dans la Seigneurie Joly, à l'aide d'un modèle numérique de terrain à haute résolution, et validation de la méthode par inventaire terrain (Volet 2). Par la MRC de Lotbinière et l'OBV du Chêne.
- Vérification des types écologiques de certains marécages arborés et milieux riverains dans la Seigneurie Joly de Lotbinière (Volet 3). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
- Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnels dans la réserve forestière de la rivière du Chêne (Volet 4) : Identification des espèces floristiques menacées, vulnérables ou peu courantes (Volet 4a). Par le Bureau d'écologie appliquée (BEA).
- Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnels dans la réserve forestière de la rivière du Chêne (Volet 4) : Inventaire de peuplements peu communs dans la Seigneurie Joly de Lotbinière (Volet 4b). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
- Production de données complémentaires comme apport aux différents volets du projet. Par la MRC de Lotbinière.

Projet de validation de l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (2018-2019). Par la MRC de Lotbinière, avec la collaboration de l'OBV du Chêne et du Bureau d'écologie appliqué (BEA)

Annexe – Liste des délégués et personnes-ressources ayant siégé à la TGIRT en 2019-2020

Groupe d'utilisateur	Siège	Délégué	Organisation
Exploitation et industrie forestière	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	M. Jimmy Deschênes M. Dave Chouinard	Scierie Arbotek Matériaux Blanchet
	Titulaire d'un permis de récolte pour la biomasse	M. Martin Béland	Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA)
Certification	Détenteur de certificat	M. Hugo Matte (jusqu'au 14 février 2019) Mme Catherine Bouchard (à partir du 12 septembre 2019)	Gestion Forap
Territoire	Municipalité régionale de comté (MRC)	Mme Geneviève Paré M. Daniel Racine M. Pablo M.-Rousseau	MRC de l'Islet MRC de Montmagny MRC de Lotbinière
Faune	Zones d'exploitation contrôlée	M. Gilles Paquet	Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro)
	Trappeurs	M. Jean-Marc Couture (à partir du 4 décembre 2019)	Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches (ARTCA)
	Pourvoiries	Siège vacant	
	Chasseurs et pêcheurs	M. Jean-Claude Marcoux	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)
Parc	Parc régional	M. Jean-François Préfontaine (le 12 septembre 2019)	Parc régional du Massif du Sud
		M. Mathieu Turcotte (à partir du 4 décembre 2019)	MRC des Etchemins
Environnement	Conseil régional de l'environnement	M. Martin Paulette	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Eau	Organisme de bassin versant (OBV)	Mme Marie-Andrée Boisvert (jusqu'au 4 décembre 2019)	OBV de la zone du Chêne
		M. François Lajoie (à partir du 13 février 2020)	OBV de la Côte-du-Sud
Agriculture	Exploitant agricole	Siège vacant	
Acériculture	Acériculteur – secteur Lotbinière	M. Steve Cadorette	
	Acériculteur – secteur Beauce	M. Yvon Marcoux	
	Acériculteur – secteur Appalaches	Mme Marie Brousseau	

	Siège	Personne-ressource	Organisation
Déléataire de gestion	Coordination de la TGIRT	M. Mayabassim N'Djao* (jusqu'au 12 septembre 2019) Mme Amélie Denoncourt* (à partir du 4 décembre 2019)	MRC de Montmagny
	Adjointe administrative	Mme Chantal Pelletier	MRC de Montmagny
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Direction de la gestion forestière (DGFo)	M. Vincent Beaulieu* (jusqu'au 13 février 2020)	MFFP
	Unité de gestion Beauce-Appalaches	M. Richard Labrie M. Jason Lamontagne *	MFFP MFFP
	Direction de la gestion forestière (DGFo) - certification	Mme Mathilde Routhier (jusqu'au 4 décembre 2019)	MFFP
Acériculture	Fédération des producteurs acéricoles du Québec	M. Pierre-Luc Roussel	Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ)

* Membres du comité de coordination qui organise les rencontres et assure le bon fonctionnement de la TGIRT